

Assurances. Les compagnies ont payé plus en 2017

Selon le rapport de l'ACAPS, les indemnités versées par les assureurs directs, qui représentent 62,6% des émissions totales du secteur, ont progressé de 10,4% à 24,4 MMDH en 2017, contre 22,1 MMDH versés en 2016. Hors réassureurs exclusifs, le résultat technique du secteur a baissé de 2,2%, passant de 5 MMDH en 2016 à 4,9 MMDH en 2017.

Jalal Baazi

Globalement, le secteur des assurances se porte bien. C'est ce qui émane du rapport d'activité de l'Autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale (ACAPS) pour l'année 2017. Le secteur a réalisé une hausse de 9,1% l'année dernière, affichant un chiffre d'affaires de 407 MMDH contre 373 MMDH réalisés en 2016. Plus de 38,9 MMDH ont été réalisés par les entreprises d'assurances et de réassurance et 17 MMDH par les réassureurs exclusifs. Plus de 69,7% des parts de marché sont détenues par 4 compagnies d'assurance. L'année dernière a été marquée par un bond de 18,8% réalisé par les primes d'assurances vie et capitalisation. Leur montant a atteint plus de 17 MMDH contre 14,3 MMDH en 2016. Quant aux opérations non vie, ces dernières ont rapporté aux compagnies d'assurance plus de 21,8 MMDH, ce qui représente une progression de 5,5% par rapport à 2016.

Baisse des acceptations en réassurance

Ces bonnes performances n'ont malheureusement pas été au rendez-vous, pour les réassureurs. En effet, les primes acceptées par ces derniers ont baissé de 18,2% à 1,9 MMDH l'année dernière contre 2,4 MMDH un an auparavant. Selon l'ACAPS, «cette régression est le résultat, principalement, de la forte baisse du chiffre d'affaires des réassureurs exclusifs. Les acceptations en réassurance des entre-

Évolution des prestations et frais payés entre 2016-2017

	2016	2017	Variation
Assureurs directs	22,1	24,4	10,4%
Réassureurs exclusifs	1,6	1,8	10,4%
Total	23,7	26,1	10,4%

SOURCE : ACAPS

prises d'assurances sont restées quasiment stables». Cela dit, il faut noter que 90,3% des acceptations en réassurance sont concentrées entre les mains des deux réassureurs exerçant à titre exclusif la réassurance.

Hausse des indemnités

Selon le rapport de l'ACAPS, les indemnités versées par les assureurs directs (62,6% des émissions totales du secteur) ont progressé de 10,4% à 24,4 MMDH en 2017, contre 22,1 MMDH versés en 2016. Quant au montant versé par les réassureurs au titre des prestations et frais payés, ce dernier a été de l'ordre de 2 MMDH. Les réassureurs exclusifs ont déboursé quelque 8 MMDH en 2017 contre 1,6 MMDH en 2016, soit une hausse de 10,4%. S'agissant des charges techniques d'exploitation des compagnies d'assurances et de réassurance, celles-ci ont progressé de 2,4% à 8,1 MMDH contre 7,9 MMDH un an auparavant. Ces charges ont représenté 19,8% du chiffre d'affaires des entreprises du secteur.

Le résultat technique du secteur fléchit

La baisse a également été enregistrée au niveau du résultat technique du secteur (hors réassureurs exclusifs). Celle-ci a été de 2,2%. En effet, le résultat technique est passé de 5 MMDH enregistrés en 2016 à 4,9 MMDH l'année dernière. Avec les réassureurs exclusifs, le résultat technique du secteur a progressé de 1,9% à 5,5 MMDH l'année dernière contre 5,4 MMDH en 2016. Sur un autre registre, la hausse de la marge d'exploitation des opérations non vie, qui a progressé l'année dernière de 137,9%, a permis à la marge d'exploitation brute des assureurs directs de réaliser un bond de 122,2%. En 2017, le montant de cette marge a atteint 1,4 MMDH, contre 614,8 MMDH en 2016. «Le solde de réassurance en faveur des réassureurs, d'un montant de 1,4 MMDH, a participé à la baisse enregistrée par le résultat technique net. Le solde financier qui a progressé de 71%, atteint 4,9 MMDH l'année dernière contre 4,6

MMDH un an auparavant», note-on auprès de l'ACAPS. Plus de 81,3% du résultat technique, soit 4 MMDH, ont été apportés par les assurances non vie. Enfin, il faut noter que les opérations vie, qui ont une progression moyenne de 3,8%, ont tiré le résultat net qui a ainsi enregistré un taux moyen de 2,1% entre 2013 et 2017.

Le ratio de sinistralité s'améliore

L'année dernière a été marquée par une hausse des primes qui a été plus importante que celle des charges de sinistres. Résultat: le ratio sinistres/primes (S/P) des opérations non vie a baissé, en 2017, à 67,2% contre 69,7% en 2016. Mais cette amélioration n'a pas été générale: ce taux s'est même sérieusement aggravé dans certains cas, notamment celui des assurances techniques. Le ratio de ces dernières a atteint 99,9% contre 12,3% en 2016. L'assurance accidents du travail et maladies professionnelles n'a pas échappé à cette aggravation puisque leur taux a été de l'ordre de 103,2% en 2017 contre 80,0% en 2016.

Le résultat technique net non vie en léger retrait

En dépit d'une très bonne performance (de 137,9%) de la marge brute, le résultat technique net des assurances non vie des assureurs directs a diminué cette année de 1,8%, passant de 4,1 MMDH en 2016 à 4,0 MMDH en 2017, malgré la bonne campagne agricole. «La bonne performance de la marge brute est stimulée par la sous-catégorie assurances récolte suite à une bonne campagne agricole en 2017, contrairement à l'année 2016 qui a été marquée par une campagne agricole médiocre due à la sécheresse», précise-t-on auprès de l'ACAPS. Cela dit, il faut noter que la forte augmentation du solde de réassurance en faveur des réassureurs grâce à la performance de la campagne agricole n'a pas été compensée par le solde financier, qui représente 88,7% du résultat technique net. ●

Plus de 173,5 MMDH de placements

En valeur d'inventaire, les compagnies d'assurances et de réassurance ont entrepris l'année dernière des placements nets de plus de 173,5 MMDH contre 163,3 MMDH en 2016, en hausse de 6,2%. Selon l'ACAPS, «Les placements dédiés à la couverture des engagements relatifs aux opérations d'assurances et de réassurance pèsent pour près de 89,3% du total des placements, soit un encours de 154,9 MMDH contre 145,6 MMDH en 2016, en hausse de 6,5%. La ventilation de l'encours des placements montre une prépondérance de l'actif de taux (48,2%), suivi de l'actif en actions (44,4%), de l'immobilier (4,3%) et des autres placements (3,1%)».